



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le lundi 7 juin 2021 à 19 h. La séance sera tenue à huis clos ou en visioconférence telle que le permet l'arrêté ministériel 2020-004.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

Permettre la dérogation mineure concernant :

- La construction d'un bâtiment dont l'orientation n'est pas parallèle à la rue conformément à l'article 7.2.2 du règlement de zonage.

Identification du site concerné

Le 52, rue du Forgeron (propriété d'Alex Lecours)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Il doit exceptionnellement le faire par écrit soit par courriel à l'adresse municipalite@piopolis.quebec ou par la poste au 403 rue Principale, Piopolis, GOY 1H0.

DONNÉ à Piopolis ce 20^e jour de mai 2021

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et secrétaire-trésorière